

FICHE 14 - QUELQUES DONNEES ELECTORALES

L'élection permet au peuple de choisir des personnes qui se voient ainsi conférer un mandat. Elle se différencie du référendum par lequel le peuple choisit de donner vigueur juridique ou non à un texte.

On peut distinguer deux grands types d'élections. Celles qui ont une portée nationale car elles ont pour but de désigner les représentants du pays tout entier - c'est le cas du président de la République, des députés et sénateurs. A l'opposé, celles qui n'ont qu'une portée locale ayant pour but de désigner les membres des assemblées délibérantes, des collectivités territoriales. Le contentieux des premières relève du Conseil constitutionnel. Celui des secondes relève par contre du juge administratif.

Article 3 de la Constitution

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Les élections municipales de mars 2008 ont conduit au renouvellement de 40,3 % des maires. Ce taux était un peu plus important en 2001 : 43,3 %.

Les femmes représentent 181 608 conseillères municipales, soit 35 % des 519 417 conseillers municipaux élus au scrutin des 9 et 16 mars 2008.

Le taux de féminisation progresse nettement parmi les maires élus à la suite des dernières élections municipales. Ce taux est maintenant de 13,9 %, ce qui représente 5 104 élues maires. Il n'était que de 10,9 % à la suite des élections de 2001, mais avait cependant commencé à augmenter à 11,9 % à la suite des élections partielles tenues de 2001 jusqu'à 2008. Le taux de féminisation est le plus important dans les communes de moins de 3 500 habitants, il baisse ensuite pour les communes de moins de 30 000 habitants, mais il tend à augmenter au-delà avec la taille de la commune.

Au lendemain de leur élection, l'âge moyen des maires est de 56 ans et 10 mois. Les maires de plus de 60 ans sont maintenant plus de 42 % alors qu'ils n'étaient que 28,5 % auparavant.

Aussi la catégorie la plus importante chez les maires est-elle celle des retraités (32,4 %) ; les agriculteurs restent fortement représentés du fait du grand nombre de petites communes rurales. Les conseillers généraux et les conseillers régionaux font une large place aux cadres et professions intellectuelles supérieures, tandis qu'ouvriers et employés ne retrouvent pas le poids qu'ils ont dans la population.

Nombre d'élus locaux (Métropole et DOM)

mandats au 31/01/2009

Mandats	Effectifs	taux de féminisation	Répartition par classe d'âge (en %)		
			moins de 40 ans	40 ans à 59 ans	60 ans et plus
Conseillers régionaux	1 880	48,6 %	7,9 %	58,2 %	33,9 %
Conseillers généraux	4 037	12,4 %	4,2 %	50,8 %	45,0 %
Maires	36 721	13,9 %	3,8 %	54,0 %	42,2 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques

La catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

Catégorie socioprofessionnelle	Conseillers municipaux	Maires	Conseillers généraux	Conseillers régionaux	Population de 15 ans et plus*
Agriculteurs exploitants	11,1 %	15,6 %	5,3 %	2,6 %	1,1%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	8,8 %	8,0 %	8,3 %	6,1 %	3,3%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,9 %	15,0 %	31,4 %	35,6 %	8,4%
Professions intermédiaires	11,5 %	11,0 %	14,8 %	17,5 %	12,8%
Employés	20,6 %	9,2 %	5,4 %	10,1 %	16,8%
Ouvriers	4,8 %	2,0 %	0,7 %	0,8 %	13,2%
Autres professions	7,7 %	4,7 %	4,7 %	9,8 %	
Retraités	19,6 %	32,4 %	26,5 %	10,8 %	30,4%
Autres sans activité professionnelle	4,0 %	2,0 %	2,8 %	6,5 %	14,0%
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* en 2007. Source Insee, « Tableaux de l'économie française », enquête emploi moyenne annuelle, France métropolitaine

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques

Répartition des mandats de maire selon le sexe

élections de 2008

Taille de la commune	Hommes	Femmes	Total	% femmes
moins de 3 500 habitants	29 058	4 829	33 887	14,3 %
de 3 500 à moins de 9 000 habitants	1 610	182	1 792	10,2 %
de 9 000 à moins de 30 000 habitants	725	64	789	8,1 %
de 30 000 à moins de 100 000 habitants	189	24	213	11,3 %
100 000 habitants et plus	32	5	37	13,5 %
Total	31 614	5 104	36 718	13,9 %

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques

L'abstention aux européennes

	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009
France	39,29%	43,28%	51,2%	47,29%	53,24%	57,21%	59,52%
UE	37%	39%	41,5%	43,2%	50,2%	54,5%	40,48%

L'abstention aux référendums

1958	1961	1962	1962	1969	1972	1988	1992	2000	2005
15,1%	23,5%	24,4%	22,8%	19,4%	39,5%	63%	30,3%	69,8%	30,63%

L'abstention aux présidentielles

	1965	1969	1974	1981	1988	1995	2002	2007
1^{er} tour	15,2%	22,4%	15,8%	18,9 %	18,6%	21,6%	28,84%	16,23%
2^e tour	15,7%	31,1%	12,7%	14,1%	15,9%	20,3%	20,3%	16,03%

L'abstention aux législatives

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1993	1997	2002	2007
1^{er} tour	22,8%	31,3%	18,9%	20%	18,7%	16,8%	29,1%	21,5%	30,8%	32%	35,58%	39,58%
2^e tour	25,2%	27,9%	20,3%	22,2%	18,2%	15,1%	24,9%	-	32,4%	28,9%	39,68 %	40,02%

L'abstention aux régionales

	1986	1992	1998	2004
1^{er} tour	25,2%	34,5%	44,9%	37,88%
2^e tour	-	-	-	34,32%

L'abstention aux cantonales

	1958	1961	1964	1967	1970	1973	1976	1979	1982	1985	1988	1992	1994	1998	2001	2004	2008
1^{er} tour	32,6	43,5	43,3	42,7	38,2	46,6	34,7	34,6	31,6	33,3	51	29,3	39,6	39,5	34,52	36,09	35,11
2^e tour	37,9	46	41,7	42,6	39	45,8	32,3	34,6	29,7	33,8	53	38,1	41,2	45	43,75	35,52	44,55

L'abstention aux municipales

	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008
1^{er} tour	25,2%	21,8%	24,8%	21,1%	21,6%	27,2%	30,6%	32,6%	33,46%
2^e tour	26,1%	29,2%	26,4%	22,4%	20,3%	26,9%	30%	31%	34,8%

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le président de la République est élu tous les 5 ans (depuis la révision de 2000)

- au suffrage universel direct (depuis la révision de 1962)
- au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours (le 2^e tour se déroulant 2 semaines après le 1^{er} tour)

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les députés sont élus tous les 5 ans (sauf en cas de dissolution)

- au suffrage universel direct
- au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours dans 577 circonscriptions

LES ELECTIONS SENATORIALES

Le renouvellement se fait par moitié tous les 3 ans

Les 348 (en 2011) sénateurs sont élus au suffrage indirect

- Au scrutin majoritaire dans les départements élisant moins de 4 sénateurs, (environ 48 % des sièges)
- A la représentation proportionnelle dans les départements élisant 4 sénateurs ou plus, (environ 52 % des sièges)

Les modes de scrutin des différentes élections locales

Communes (- 3500 hab.) Majoritaire à 2 tours	Communes de - 2 500 hab. : listes incomplètes Communes de + 2 500 hab. : listes complètes avec panachage	
Communes (+ 3500 hab.) Proportionnelle avec prime avec prime majoritaire	1^{er} tour Répartition des sièges - si 1 liste obtient la majorité absolue ½ sièges pour liste majoritaire l'autre ½ sièges : - répartis à la proportionnelle - entre toutes les listes qui ont +5 % des suffrages exprimés (SE)	2^e tour Participation - peuvent se présenter : listes qui ont obtenu au - 10 % des SE - fusion possible entre listes de +5 % Répartition des sièges ½ sièges : liste majoritaire (relative) les ½ sièges restants : - répartis à la proportionnelle - entre toutes les listes qui ont +5 % des SE
Départements Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours	1^{er} tour Est élu le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés représentant au moins ¼ des inscrits	2^e tour Participation Tous les candidats ayant obtenu + 10% des électeurs inscrits Election Le candidat qui obtient la majorité relative
Région Proportionnelle avec prime majoritaire	1^{er} tour Répartition des sièges - si 1 liste obtient la majorité absolue ¼ sièges : liste majoritaire les 3/4 sièges restants : - répartis à la proportionnelle - entre toutes les listes qui ont +5 % des suffrages exprimés	2^e tour Participation - peuvent se présenter : listes qui ont obtenu au - 10 % des SE - fusion possible entre listes de +5 % Répartition des sièges ¼ sièges : liste majoritaire (relative) les 3/4 sièges restants : - répartis à la proportionnelle - entre toutes les listes qui ont +5 % des SE

Détenteurs de mandats locaux

Députés ou sénateurs	Représentants au Parlement européen	Détenteurs de mandats locaux	Détenteurs de fonctions électives locales
<p>➤ Il y a incompatibilité entre le mandat de député ou de sénateur et l'exercice de plus d'un des mandats suivants : conseiller régional, conseiller à l'Assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal d'une commune de 3 500 habitants et plus (article L.0.141 du Code électoral).</p>	<p>➤ Il y a incompatibilité entre le mandat de représentant au Parlement européen et l'exercice de plus d'un des mandats suivants : conseiller régional, conseiller à l'Assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal (article 6-3 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen).</p>	<p>➤ Il y a incompatibilité entre plus de deux des mandats suivants : conseiller régional, conseiller à l'Assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal (article L. 46-1 du Code électoral).</p>	<p>➤ Il n'y a pas d'incompatibilité entre un mandat local et une des fonctions de chef d'exécutif local suivantes : président de conseil régional, président du Conseil exécutif de Corse, président du conseil général, maire, maire d'arrondissement [en cas de détention d'un second mandat local].</p>

Résumé des comptes de campagne

Les réformations opérées par la commission ont abouti à fixer les recettes totales à 76 161 227 euros (-0,88 %) et les dépenses totales à 75 655 510 euros (-0,89 %), et le remboursement forfaitaire de l'Etat s'est élevé à 44 014 596 euros.

	Recettes		Dépenses		Solde retenu	Remboursement forfaitaire de l'État
	Déclarées	Retenues	Déclarées	Retenues		
Bayrou	9 769 381 €	9 745 197 €	9 746 518 €	9 722 080 €	23 117 €	8 083 000 €
Besancenot	920 721 €	920 721 €	918 330 €	918 330 €	2 391 €	808 300 €
Bové	1 209 313 €	1 183 916 €	1 204 278 €	1 180 481 €	3 435 €	723 178 €
Buffet	4 822 819 €	4 818 585 €	4 822 819 €	4 818 585 €	0 €	808 300 €
Laguiller	2 115 018 €	2 106 642 €	2 115 018 €	2 106 642 €	0 €	808 300 €
Le Pen	9 725 579 €	9 360 632 €	9 683 564 €	9 318 617 €	42 015 €	8 083 000 €
Nihous	849 381 €	844 831 €	844 279 €	839 729 €	5 102 €	808 300 €
Royal	20 911 270 €	20 815 003 €	20 712 043 €	20 615 776 €	199 227 €	10 797 000 €
Sarkozy	21 251 277 €	21 175 141 €	21 038 893 €	20 962 757 €	212 384 €	10 783 200 €
Schivardi	714 570 €	713 600 €	713 958 €	712 988 €	612 €	695 418 €
de Villiers	3 107 478 €	3 102 751 €	3 098 963 €	3 090 323 €	12 428 €	808 300 €
Voinet	1 441 876 €	1 374 208 €	1 436 870 €	1 369 202 €	5 006 €	808 300 €
Total	76 838 683 €	76 161 227 €	76 335 533 €	75 655 510 €	505 717 €	44 014 596 €

Election présidentielle 2007